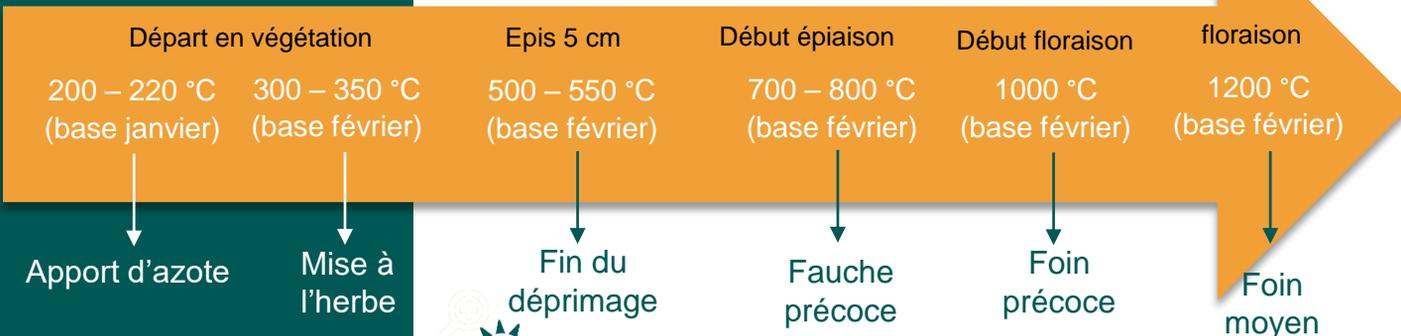


Point Fourrages



Calendrier fourrager



Agro – Météo

Station météo	Altitude (m)	Cumul pluvio depuis le 1er janvier (mm)	Degrés cumulés depuis le 1 ^{er} février
Avrée	302	161	344
Chateau-Chinon	598	245	298
Clamecy	215	136	349
Dun les Places	598	240	275
Lormes	485	181	337
Luzy	300	198	328
Montigny en Morvan	285	178	328
Nevers	175	157	343
Prémery	260	184	334

Données météo 26 mars 2023 (source MétéoFrance)

Avec 60 à 75° cumulés la semaine dernière, les 350°C cumulés depuis le 1^{er} février sont atteints sur l'ensemble du département à l'exception des zones en altitude du Morvan. Ce cumul donne le top départ pour la mise à l'herbe des bovins. Retarder celle-ci, c'est prendre le risque d'être rapidement dépassé par l'herbe lorsque la pousse va s'accélérer ce qui générera du gaspillage. Les mesures d'herbe effectuées quotidiennement témoignent d'une pousse correcte pour une fin mars (25 à 50 kg de MS/ha/jour) et des hauteurs d'herbe suffisantes pour le pâturage dans la majorité des parcelles suivies (8 à 10 cm à l'herbomètre). Attention à la portance dans les parcelles hydromorphes.

PROagri
POUR VOUS, AUJOURD'HUI, ET DEMAIN

Des conseillers à votre écoute

Contact bureau Nevers
03 86 93 40 60
elevation@nievre.chambagri.fr



Conseil collectif à destination des éleveurs de la Nièvre

Avec le soutien financier de :





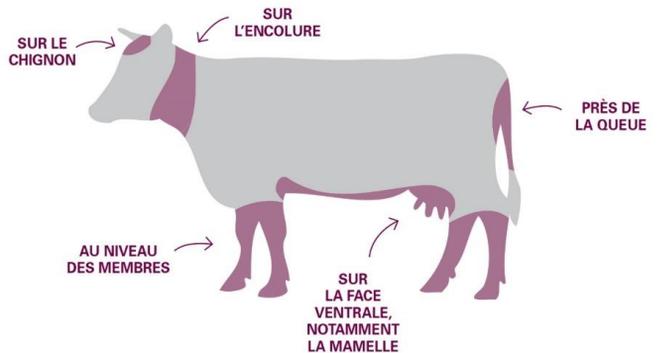
Au pâturage, les bovins sont exposés aux tiques. Ces parasites sont vecteurs de maladies infectieuses qui peuvent parfois être mortelles (piroplasmose, fièvre Q, erlichiose, anaplasmose,...).

Des tiques sont déjà visibles dans les parcelles à risque. Inspectez vos animaux en parlez en avec votre vétérinaire !



Où détecter les tiques sur vos bovins ?

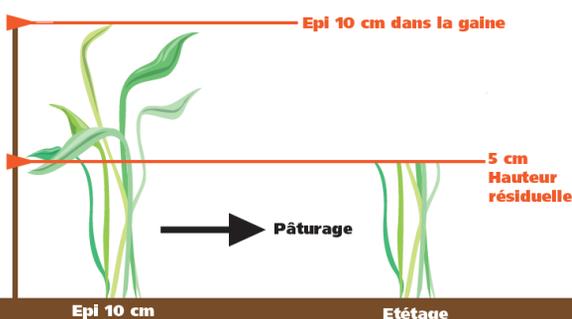
Les tiques (larves et nymphes adultes) se trouvent le plus souvent à ces endroits :



Pâturage de printemps : quand changer de parcelle ?

Comme évoqué dans un précédent bulletin, il est important de faire pâturer l'herbe entre 15 cm (herbe à mi-botte) et 5 cm (herbe au talon) de manière à offrir aux animaux une nourriture riche sans compromettre le potentiel de repousse. Ce sont donc les hauteurs d'herbe des différents paddocks qui doivent dicter le changement. Pour éviter tout surpâturage, le temps de séjour sur un même paddock doit être de maximum 8 jours. Si au bout de 8 jours, la quantité d'herbe disponible dans le paddock est toujours conséquente, c'est que celui-ci est trop grand. Un redécoupage est alors nécessaire (ou alors prévoir de ramener des animaux pour augmenter le chargement).

Le changement de paddock doit être dicté par la hauteur d'herbe d'entrée des paddocks disponibles, de manière à ne pas entrer au-delà de 15 cm.



- La gestion du pâturage de printemps doit permettre d'éviter le surpâturage en ne pâturant pas en dessous de 5 cm (cf schéma ci-contre, d'après PSHF Limousin). Un pâturage trop ras (inférieur à 5 cm) épuise la plante, ce qui allonge son temps de repousse et favorise le développement des adventices aux dépens des bonnes graminées.